



Programme de Parrainage PI Motion

I. À propos des Conditions Générales de Parrainage (CGP)

Ces CGP régissent le Programme de Parrainage proposé par PI Motion, société par actions simplifiée au capital de 23.500 €, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Versailles sous le numéro RCS 528 985 799, dont le siège social est situé 26 avenue du Lac, 78121 Crespières, France.

La participation du Parrain et du Filleul au Programme de Parrainage implique l'acceptation pleine et entière des CGP, accessibles à tout moment sur le site www.pi-motion.fr.

PI Motion peut modifier à tout moment et à son entière discrétion les présentes CGP, sous réserve de notification par tout moyen, notamment par email, ces modifications étant alors immédiatement applicables aux Parties.

II. Définitions

Les termes débutant par une majuscule dans les présentes CGP ont la signification suivante :

- **Parrain:** Désigne le client personne morale de PI Motion, disposant d'un Compte valide et payant et soumis aux conditions générales de vente et conditions générales d'utilisation des services PI Motion. Si le Programme de Parrainage est mis en œuvre par un employé, salarié ou toute personne mandatée par un client de PI Motion, ces derniers garantissent être

habilités à conclure les présentes CGP au nom et pour le compte de la personne morale concernée.

- **Commission:** Désigne la somme hors taxes en euros versée au Parrain par PI Motion en cas d'Abonnement aux services PI Motion par le Filleul, sous réserve de son acceptation définitive par PI Motion.

- **Compte:** Désigne un compte valide et payant permettant d'accéder aux services PI Motion.

- **CGP:** Désigne les présentes Conditions Générales de Parrainage régissant les modalités du Programme de Parrainage PI Motion.

- **Filleul:** Désigne la personne morale souscrivant aux services PI Motion via le Lien de Parrainage du Parrain ou par tout autre moyen accepté par PI Motion.

- **Lien de Parrainage:** Désigne le lien généré par PI Motion et propre au Parrain.

- Services PI Motion: Désigne l'ensemble des services proposés par PI Motion, accessibles via le site web www.pi-motion.fr.

- **Supports Promotionnels:** Désigne l'ensemble des supports de communication (logos, bannières, etc.) mis à disposition du Parrain par PI Motion pour la promotion des services PI Motion.

- **Partie(s):** Désigne collectivement ou séparément PI Motion, le Parrain et le Filleul.

-**Programme de Parrainage:** Désigne le programme de parrainage proposé gratuitement par PI Motion et régi par les présentes CGP permettant au Parrain, sous réserve des conditions remplies, de percevoir des Commissions.

-**Abonnement:** Désigne la demande d'abonnement effectuée par un Filleul auprès de PI Motion pour obtenir un Compte et accéder aux services PI Motion. L'Abonnement, pour être effectif, doit être accepté par PI Motion.

III. Participation au Programme de Parrainage par le Parrain

3.1. Modalités de Participation au Programme de Parrainage

Un Parrain disposant d'un Compte peut participer au Programme de Parrainage à tout moment.

La participation au Programme de Parrainage se fait exclusivement au choix du Parrain par :

- La transmission des coordonnées d'un Filleul potentiel à un commercial PI Motion directement par mail : info@pi-motion.com
- La transmission des coordonnées d'un Filleul potentiel à un commercial de PI Motion via un formulaire reçu par emailing ou disponible sur le site Internet de PI Motion www.pi-motion.fr.

3.2. Engagements du Parrain

En participant au Programme de Parrainage, le Parrain s'engage à :

- Fournir à PI Motion toutes les informations sincères et exactes, notamment concernant son identification légale et celle de son Filleul.
- Respecter les obligations qui lui incombent au titre des présentes CGP.
- Promouvoir les services PI Motion de manière loyale.

PI Motion se réserve le droit d'accepter ou non la participation d'un Parrain au Programme de Parrainage, notamment si le Parrain, souhaitant utiliser les Supports Promotionnels, publie des sites à contenu illégal, contenant des propos illicites ou non conformes aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux droits des tiers (tels que des propos racistes, diffamatoires, ou incitant à toute forme de discrimination ou d'extrémisme) ou susceptibles de nuire à l'image de PI Motion ou de ses services.

Rien dans les présentes CGP ne doit être interprété comme conférant au Parrain le statut de représentant ou d'agent de PI Motion, ni aucun pouvoir

susceptible d'engager PI Motion.

Le Parrain n'est en aucun cas autorisé à engager PI Motion de quelque manière que ce soit envers des tiers, y compris ses Filleuls.

IV. Modalités de Promotion des Services PI Motion par le Parrain dans le Cadre du Programme de Parrainage

4.1. Engagements de PI Motion pour Permettre au Parrain de Promouvoir les Services Conformément au Programme de Parrainage

Chaque Parrain dispose, depuis son Compte, d'un Lien de Parrainage à partager avec des tiers et de Supports Promotionnels pour des fins de marketing (logos, bannières ou autres supports de communication). PI Motion fera tout son possible pour assurer l'efficacité du Lien de Parrainage. Le Parrain peut contacter PI Motion pour obtenir des supports promotionnels supplémentaires, bien que PI Motion ne soit pas obligé de les fournir.

PI Motion s'engage à utiliser les informations fournies par le Parrain conformément au Programme de Parrainage. Les données personnelles pouvant être fournies par le Parrain seront traitées selon leur demande uniquement pour l'envoi d'emails ou la réalisation de contacts téléphoniques à des fins de prospection commerciale et ne seront pas conservées par PI Motion à d'autres fins que la prospection commerciale.

En cas d'Abonnement validé par PI Motion, PI Motion versera les Commissions au Parrain dans les conditions définies à l'Article V des présentes CGP.

4.2. Comportements Promotionnels Autorisés par le Parrain dans le Cadre du Programme de Parrainage

Lorsque le Parrain participe activement au Programme de Parrainage, PI Motion l'autorise à promouvoir, de manière non exclusive, PI Motion en :

- Reproduisant sur son site internet et les sites tiers (dans le respect de leurs conditions d'utilisation) ou en partageant depuis des comptes ouverts en son nom sur les réseaux sociaux, le Lien de Parrainage et/ou les Supports Promotionnels, accessibles depuis son Compte ou via des boutons de partage.

- Envoyant des emails à toute personne morale faisant partie de son cercle professionnel, familial et/ou amical, les invitant à s'abonner aux services PI Motion : le contenu de l'email rédigé par PI Motion peut être modifié par le Parrain et contient nécessairement le Lien de Parrainage.

- Fournissant à PI Motion, via des formulaires accessibles sur son Compte ou lors d'échanges téléphoniques ou par email avec des commerciaux PI Motion, les coordonnées de toute personne morale de son cercle familial et/ou amical susceptible d'être intéressée par les services PI Motion.

Lorsque le Parrain reproduit le Lien de Parrainage et/ou tout Support Promotionnel sur internet, notamment sur son site ou sur les réseaux sociaux, il s'engage à veiller à ce que :

- Ceux-ci ne contiennent pas de propos illicites (notamment racistes, diffamatoires, ou dénigrants) ou de contenu susceptible de dévaloriser l'image de PI Motion ou de ses services.

- L'éditeur des sites ou réseaux sociaux ait autorisé la publication de liens promotionnels sur son site.

Lorsque le Parrain fait la promotion des services par email, il doit veiller à ne pas :

- Envoyer des emails pouvant être considérés comme des spams en raison de leur caractère répétitif.

V. Commissions

5.1. Conditions de Versement des Commissions

Pour chaque Abonnement validé par PI Motion, une Commission sera versée au Parrain selon les modalités suivantes :

- Le Parrain recevra une commission équivalente à 20% du montant de la première année d'abonnement du Filleul.
- La Commission sera versée au Parrain dans un délai de soixante jours suivant la validation de l'Abonnement par PI Motion.
- Les Commissions seront versées par virement bancaire sur le compte indiqué par le Parrain.